L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN 16 FEVRIER 1843

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Maire:
WILLIAM FRERET.

CLAY CLUB.

Une assemblée spéciale aura lieu ce soir à 7 heures. On recommande d'être ponctuel.

G. C. LAWRASON, N. DELAPLAINE, } Secret.

LA MAIRIE.

S'il est des whigs qui s'imaginent que les locofocos laisseront Wm. Freret courir et triompher sans opposition, ils sont dans une erreur bien profonde. Nos adversaires n'ont jamais été mieux disciplinés, malgré les quelques mécontentements individuels qu'ont fait naître les nominations du gouverneur. Ces mécontentements n'affecteront nullement la force du parti auquel nous avons à faire, et le candidat que présente ce parti, est sans contredit pour le nôtre un rival redoutable et contre lequel nous devons réunir toutes nos forces.

Que le parti whig soit en majorité dans la ville, cela n'est pas le moins douteux; mais il ne faut pas nous reposer sur cette conviction. Il faut songer à prouver effectivement notre supériorité. Si nous élisons Wm. Freret par une belle majorité, ce sera là une triomphante réfutation de toutes les calomnies que l'on a [illegible] contre le succès de notre ticket l'été dernier. Si au contraire par négligence ou par excès de confiance, nous laissons battre, ces calomnies prendront de la consistance; elles deviendront en quelque sorte des actes de foi, et l'effet en rejaillira jusque sur les représentants de la ville qui siègent en ce moment à la législature.

Nous avons choisi un candidat dont le caractère est pur et sans tache, un homme qui a été, de l'aveu de tous, le meilleur maire qu'ait eu depuis longtems la Nouvelle-Orléans. Il doit donc réunir les suffrages universels du parti, tout whig qui ne se rendrait pas aux polls, serait inexcusable; une défaite serait impardonnable. Mieux vaudrait être en minorité, que d'avoir une majorité qui ne saurait pas gagner une [illegible], lorsque l'intérêt de la cause l'exige! Mieux vaudrait devoir une défaite à l'impuissance numérique qu'à la faute ou à l'indifférence! La minorité qui combat avec fermeté et qui ne cède qu'à la supériorité du nombre, succombe glorieusement, la majorité qui se laisse battre par apathie, mérite le mépris de ses adversaires et la réprobation de ses propres amis.

Ce soir doit avoir lieu au Clay Club une réunion pour s'entendre sur les mesures à prendre pour assurer l'élection de William Freret. Tous les bons whigs doivent faire leur possible pour assister à cette assemblée. Les locofocos se réunissent presque chaque soir, leurs comités, leurs associations s'occupent avec une activité sans égale des préparatifs de la lutte et l'on nous assure qu'ils se flattent de triompher. Agissons donc comme le demandent les circonstances, organisons-nous pour faire face à nos adversaires avec toutes nos forces. C'est là pour nous le seul moyen d'être victorieux. Que nos rangs se serrent donc et soient au grand complet quand se livrera la bataille.

Les whigs doivent s'animer à la pensée des avantages qui menacent le parti et des outrages dont on l'abreuve. Il arrive à peine une malle du Nord [illegible] qu'elle nous apprenne que quelques uns de [illegible] sont tombés sous la proscription du Président des Etats-Unis, cependant que l'Exécutif de cet Etat exerce largement son droit de révocation. Nous sommes donc frappés par le Gouvernement Général et par celui de l'Etat. La honte que le faible et triste ... qui siège à Washington, a conçu pour Henry Clay ne sera satisfaite que lorsque le dernier des amis du grand homme d'Etat sera disparu du gouvernement. Quant à l'Exécutif de la Louisiane, nous n'avons rien à en espérer. Il ne nous reste donc plus que notre courage et notre fermeté. Notre destinée est toute entre nos mains; nous devons lutter pour conserver tous les avantages que nous pouvons encore défendre, nous ne devons négliger aucune des chances qui nous restent. Il faut veiller sans cesse jusqu'à l'heure de la bataille, et quand cette heure viendra, il faut combattre comme nous l'avons fait dans nos beaux jours. Il faut songer que notre ... ne sera point pour nous seuls ... Soyons donc prêts ... Whigs, à vos postes!

La mort de M. Lavergne, président de l'Association Consolidée, a jeté hier la ville dans une profonde consternation. M. Lavergne avait quitté la ville il y a quelque temps pour se rendre de l'autre côté ... à la sépulture de sa famille qui se trouve en [illegible]. Une lettre avait instruit sa famille de sa ... à la ville ... vers une heure après-midi.

L'infortuné M. Lavergne possédait une réputation d'honneur et de probité que jamais, d'aucun jours de sa ... on ne ... M. Lavergne était d'une ... d'une délicatesse excessive, aussi ... qu'il a été poussé au suicide par le ... d'honneur et par le chagrin qu'il ressentait des désastres qui ont frappé l'institution dont il était le président.

Les quatre commissaires nommés récemment par le Gouverneur pour veiller à la liquidation de la Banque des Citoyens, ont envoyé leur démission. Ce sont MM. A. Hoa, Wm. Freret, E. Rousseau et J. B. Leprêtre.

Lucie de Lammermoor.—Ce soir le délicieux opéra de Donizetti avec Mme. Plauc; c'est de la foule et des applaudissements à la salle d'Orléans.

Vols. Les vols se multiplient d'une manière inquiétante. Deux ont été commis dans la nuit d'avant-hier, le premier, rue Royale, dans la maison du docteur Harris, où l'on a enlevé une assez grande quantité d'argenterie, le second, rue de Chartres, chez Calvis et Dumas, marchands tailleurs, où les voleurs ont fait main basse sur une quantité considérable de draperies, cravates, gilets, chemises, etc., ainsi que sur une assez forte somme en espèces et en billets de Municipalités. Un portefeuille contenant un certain nombre de billets de banques leur a heureusement échappé. Les auteurs de ces deux vols ont sans doute profité, pour les accomplir, de l'orage qui a grondé presque toute la nuit.

Tremblement de Terre. On nous assure que plusieurs chocs de tremblement de terre se sont fait sentir pendant l'orage de la nuit d'avant-hier.

On lit dans le Courier de Charleston, du 9 courant:

"Deux chocs de tremblement de terre se sont fait distinctement sentir dans cette ville hier, quelques minutes avant 10 heures; ils ont été légers et nous n'en avons point nous-mêmes ressenti l'impression; mais plusieurs personnes nous ont assuré les avoir fort bien éprouvés, et avoir en outre remarqué dans leurs maisons le mouvement des rideaux et des tables qui pendaient aux murs.

Mobile. Cette ville a été aussi favorisée que la nôtre par la température. Les journaux parlent avec enchantement de la beauté et de la douceur de la journée de dimanche. "C'était vraiment, dit l'un d'eux, c'était ... de la nature."

Affaire de Somers. La seconde séance de la Cour martiale a été presque uniquement consacrée à des discussions de formes tout-à-fait sans intérêt pour nos lecteurs. Nous ne recueillerons désormais sur cette affaire que les détails nouveaux ou importans qui se produiront dans la nouvelle instruction entamée par la Cour martiale.

YUCATAN.

Grâce à l'obligeance de M. Jefferson, capitaine de la goëlette Rosario, nous avons pu parcourir les bulletins rendant compte des opérations qui ont eu lieu dans le Yucatan jusqu'au 31 janvier.

Le 27 au matin, un navire à vapeur mexicain a paru devant le port de Campêche et a tiré un coup de canon sur une goëlette américaine qui cherchait à entrer. Plus tard, ce navire à vapeur s'approcha de la batterie du Muelle et ouvrit un feu qui n'eut aucun résultat; la batterie lui riposta, mais sans plus de succès. Un grand nombre de boulets, de bombes et de fusées à la Congrève ont été lancées, mais elles ont fait peu de mal.

Cinq barges de l'escadre mexicaine sont entrées de nuit dans le port de Campêche et se sont emparées de la goëlette yucatèque Correo. Cette goëlette était à ... le gouvernail; elle avait à bord un chargement de sel.

La frégate à vapeur mexicaine Montezuma était devant Sisal. D'après le rapport de plusieurs déserteurs, il paraît que cette frégate n'a transporté de Vera Cruz que 300 hommes, qu'à son départ on attendait trois transports qui devaient recevoir les troupes qu'on attendait de Jalapa. Quatre grosses pièces ont été prises du fort d'Ulloa pour être envoyées aux troupes qui assiègent Campêche.

Un détachement mexicain a passé avec 70 hommes dans les rangs des Yucatèques.

Mexique.—Le cutter de la Douane, Woodbury, nous a apporté les journaux de Mexico et de Vera-Cruz d'une date récente ainsi qu'une lettre de notre correspondant. La suppression de toutes les feuilles libérales a justement inquiété les Mexicains. Il ne circule plus dans ce pays que fort peu de nouvelles, et seulement encore celles qui entrent dans les vues de Santa Anna. Le gouvernement s'occupe à lever une armée considérable dont la destination n'est pas connue; marchera-t-elle contre le Texas ou contre Campêche? nul ne le sait.

Un brick de guerre mexicain s'est perdu à environ 30 milles de Vera-Cruz; huit personnes ont péri. Le navire à vapeur Regenerador est parti de Vera-Cruz pour Campêche, le 29 janvier. Il devait revenir sur le champ avec le Montezuma et le Guadalupe pour opérer le transport de 800 hommes de troupes. Le nombre total des hommes qui ont jusqu'à ce jour été expédiés à Campêche dépasse 9,000, et cependant l'armée mexicaine est à peine forte de 3,000 hommes.

M. Soutiman, porteur de dépêches du général W. Thompson, était à bord du Woodbury. Notre ministre à Mexico n'a point quitté son poste, ainsi qu'on l'avait annoncé hier.

Un Rayon de Soleil.—On lit sous ce titre dans l'Enquirer de Philadelphie du 4 courant:

"L'horizon commercial devient moins sombre. Déjà nous avons parmi nous un grand nombre de marchands de l'Ouest, et nos acheteurs en gros paraissent éprouver plus de confiance. La négociation de la balance de l'emprunt des Etats-Unis indique plus de confiance de la part des capitalistes, tandis que le bill qui vient d'être adopté par la législature de la Pennsylvanie pour relever le papier, aura une influence salutaire sur la circulation de cet Etat et par conséquent sur les affaires en général. Les journaux de New York affirment que l'esprit public s'est un peu remonté dans cette ville: les valeurs de tous genres ont eu un peu plus d'activité depuis une semaine, et les dernières nouvelles d'Europe ont contribué à cette amélioration. L'horizon commercial s'éclaircit, nous le répétons et nous avons l'espoir de voir les affaires reprendre positivement au printemps prochain.

Le Trésor Fédéral en 1842.—Les rapports présentés au Congrès par le secrétaire de la Trésorerie, donnent un état complet des recettes et des dépenses de l'année 1842. Voici d'abord les recettes du 1er janvier au 31 décembre.

En caisse au 1er. janvier,	$230,483 68
Produit des douanes,	18,813,665 32
Produit des ventes de terres publiques,	1,456,571 27
Recettes diverses,	132,967 17
Total des recettes,	$20,633,691 44
Il faut ajouter à ce total le montant de l'émission des bons du Trésor,	11,355,027 64
Et le produit de l'emprunt réalisé,	3,296,129 67
Total général,	$35,284,848 75
Les dépenses seront élevées à	35,308,634 35
Ce qui par conséquent laisse un déficit de	$23,785 63

Le déficit total, en établissant la balance entre les nouvelles émissions de bons du Trésor et le rachat de ces bons, s'élève à près de sept millions et demi pour l'année 1842. Ce déficit porte à plus de vingt cinq millions de piastres le chiffre de la dette du gouvernement général; et cette dette se partageait de la façon suivante au 1er. courant:

Reliquat de la dette ancienne,	$323,566 37
Dettes du district fédéral,	1,380,000 00
Emprunt de douze millions, autorisé par la loi du 21 juillet 1841 et négocié partie en 1842, partie en 1843,	12,000,000 00
Bons du Trésor en circulation	10,731,327 69
Total de la dette publique au 1er. février 1843,	$25,434,894 06

Une femme enlevée par son mari.—On lit dans le Courrier des Etats-Unis le paragraphe suivant:

"Il s'instruit, en ce moment, devant le maire de N. York, un procès mystérieux relatif à l'enlèvement d'une femme par son mari. Voici ce que nous avons compris aux obscurs débats de cette obscure affaire, qui attire quelque attention, parce que les parties intéressées occupent une certaine position. Au mois de février 1842, des scènes de violence ayant éclaté entre le nommé Charles Miller et sa femme Martha Miller, cette dernière implora la protection du juge entre les mains duquel elle jura que son mari s'était servi d'un check, tiré par un nommé Lemuel Wells, pour imiter la signature de ce dernier sur un prétendu billet de 20,000 dollars, souscrit au profit de lui, Miller et de sa femme. Ce nommé Lemuel Wells étant mort, Charles Miller voulut présenter le billet à sa succession, mais sa femme Martha s'y opposa et menaça de le dénoncer plutôt que de lui laisser commettre ce crime. Le mari furieux la menaça, à son tour, de la tuer, si elle parlait. Le résultat de cette querelle fut que Mistress Martha Miller refusa de vivre plus longtems avec son mari, et qu'à l'aide de sa déposition judiciaire elle le contraignit à donner caution qu'il la laisserait en paix.

L'épouse ainsi séparée s'était réfugiée dans un hôtel de la petite ville de Stamford, dans le Connecticut, lorsque le 25 janvier dernier, Miller s'y présenta tout à coup, suivi de quatre hommes et d'une barouche attelée de deux bons chevaux. Le mari et ses complices pénétrèrent dans la chambre de la femme, la saisirent en déshabillé du matin, et l'emportèrent dans la voiture malgré ses cris perçants et les secours que voulut lui donner le maître de l'hôtel. La barouche partit au galop, ayant pour courrier un des complices du mari, nommé Brown, qui fit ouvrir les portes du pont de Cambridge, en disant au receveur de ce pont qu'on y conduisait une femme folle à l'asile des aliénés. Miller mena sa femme chez son père résidant à New York, où il resta quelques jours, puis il disparut sans que les amis et parens de Martha Miller pussent découvrir où elle avait été cachée. La police y a également perdu son latin. Ne pouvant saisir le principal coupable, on a poursuivi son complice Brown. Le père et les sœurs de Miller déposent avoir reçu chez eux le mari et la femme, mais déclarent ne pas savoir où ils sont dirigés. Les seuls indiquent le Texas, Cuba, et les autres Antilles, le père indique Petersburg dans la Virginie. Là en est ce mystérieux procès."

(Courrier des Etats-Unis.)

Le Colporteur et les Cadavres.—Il vient de se passer au collège médical de Willoughby, dans l'Ohio, une scène comique qui a failli avoir un dénouement fortement dramatique. Un colporteur entra dans un collège pour y offrir de la cigue. Des malins étudiants l'adressèrent à leurs camarades dans la chambre consacrée à la dissection, et située au troisième étage. En entrant dans cette chambre, le colporteur recula d'effroi en apercevant des cadavres humains et des individus, qui, les manches relevées jusqu'aux coudes, tenaient des couteaux à la main. Il ne put parler. "Avez-vous un sujet à nous vendre, lui dirent les carabins de leur plus grosse voix? — Non, Messieurs, répondit le colporteur plus mort que vif, et ne comprenant pas le sens du mot sujet; je n'ai à vendre que de la cigue. — Vous n'avez pas de cadavre à nous vendre? — Des cadavres! non, Messieurs, reprit le pauvre homme croyant cette fois être tombé dans une caverne de voleurs.—Eh bien, vous allez nous en fournir un vous-même; ôtez vos bottes!" Le colporteur, épouvanté, joua des jambes, et apercevant une fenêtre ouverte à l'autre extrémité de l'appartement, il s'y dirigea comme un homme qui a perdu la tête. Les étudians, alarmés par la tournure inattendue que prenait la plaisanterie, s'élancèrent à sa suite; mais le colporteur, de plus en plus effrayé, se jeta par la fenêtre, et tomba du troisième étage sur le sol que le froid avait congelé; on le crut mort. Mais il se trouva en être quitte pour une courbature; il n'avait rien de fracturé. Les étudians ont fait une souscription libérale en faveur de ce pauvre homme, qui leur a rendu la sueur qu'ils lui avaient causée.

Ibid.

RAPPORT OFFICIEL
Des Délibérations du Sénat de la Louisiane.

Séance du mercredi, 15 février 1843.

Le secrétaire transmet à la Chambre des Représentans les bills suivans:

Acte créant la paroisse Franklin, adopté avec amendements.

Résolution nommant un comité réuni chargé de visiter les propriétés appartenant à l'Etat dans la Nlle. Orléans et de faire un rapport à ce sujet.

M. Hoa appelle le bill relatif aux annonces publiques prescrivant que toutes les annonces judiciaires soient publiées dans une des gazettes de la Nouvelle-Orléans qui se publient en anglais et en français, et qu'un cautionnement de $1000 sera fourni pour la fidèle exécution du contrat dont les propositions seront soumises au trésorier et au secrétaire d'Etat. Lesquels donneront le contrat, pourvu que le soumissionnaire possède les qualifications requises. Le bill fixe le tarif des charges pour chaque centaine de mots, et rend l'imprimeur responsable, sur son cautionnement, s'il omet de publier les annonces 48 heures après leur réception, ainsi que des erreurs qu'il peut faire dans les annonces ou leur publication.

M. Hoa appuie le bill comme étant une mesure locale hautement réclamée par ses constituants, et parce que les avocats savent par expérience que les prix de publications sous le régime actuel sont susceptibles d'entraîner à des frais énormes.

M. Bossier s'oppose au bill qu'il croit inutile et impuissant à produire l'effet qu'on en attend. Il ne désire pas combattre la mesure exclusivement locale comme l'entend le sénateur d'Orléans; mais il croit que la loi générale existante suffit. L'employé à la charge duquel seront les impressions d'annonces, aura soin de le faire aux prix les plus raisonnables; ce dont le public aura, d'ailleurs, bien juger et aussi afin de ne pas s'exposer à être chassé à la réunion de la Législature. Le bill aurait de plus pour effet de forcer à souscrire au journal qui aurait les annonces, ce qui lui parait sujet à objection.

M. Hoa répond aux objections de M. Bossier et insiste sur la convenance et la justice du bill proposé que ses constituans désirent vivement voir passer. Il ajoute que ce bill n'affecterait pas le contrat avec l'imprimeur d'Etat actuel, et que la concurrence ouverte donnerait sans doute que les publications se feraient au plus bas prix. On ne fait pas publier certaines annonces judiciaires à cause de l'élévation énorme du prix; cependant dans des procédures exécutoires surtout il est à désirer qu'on sache où trouver les annonces. On a reconnu les inconvénients des autres modes de publication. Il importe d'introduire la plus stricte économie dans ces publications et de rendre positives les prescriptions de la loi relativement aux concours judiciaires.

M. Downs soutient l'opinion du Sénateur d'Orléans et regrette que les dispositions du bill proposé ne s'appliquent pas aux campagnes. Une semblable disposition pourrait être de quelque détriment aux journaux de la ville, comme la loi actuelle l'a été pour ceux des campagnes; mais les premiers ont bien plus de ressources que les autres. Quoiqu'il soit disposé à favoriser la presse, il veut avant tout diminuer les dépenses publiques afin de faciliter les voies de la justice et soulager le peuple des fardeaux qu'il porte.

Sur motion de M. Davidson, la discussion est interrompue et le Sénat entre en séance exécutive.

Après la réouverture des portes, on reprend les débats sur la proposition de M. Downs d'amender le bill de manière à ouvrir les propositions pour la publication des annonces judiciaires à tous les journaux de la ville publiés dans les deux langues.

M. Downs présente à l'appui de son amendement des raisons qu'il dit n'être dictées par aucun motif de parti, mais seulement par un sentiment de justice. Il fait observer que des deux journaux publiés dans les deux langues, l'un est whig, l'Abeille, et l'autre démocrate, le Courrier, et il désire qu'on donne une chance aux autres journaux de la ville.

M. Hoa répond à M. Downs et démontre la nécessité de donner le contrat dont il s'agit à un journal publié dans les deux langues, à cause de la différence d'origine des deux populations pour l'information desquelles les publications ont lieu.

Sur motion de M. Davidson, le bill est amendé de manière que le journal qui aura le contrat se publie en français et en anglais.

La première section du bill est mise aux voix, sur motion de M. Bossier et adoptée par 8 oui contre 1 non.

M. Labauve croyant que le bill offre une grande économie et de plus l'avantage de trouver toutes les annonces judiciaires dans un seul journal, dit qu'il votera en faveur de son adoption.

M. Bossier obtient une permission d'absence pour le Sénateur des Rapides, M. Walker.

Sur motion, le Sénat s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Mercredi, 15 février 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate la présence de 27 membres. Peu après la majorité se trouvant réunie, le greffier procède à la lecture du journal.

M. Howell présente, de la part d'un certain docteur, un mémoire où celui-ci prie la Législature de l'autoriser à exercer la médecine d'après le système du docteur Thompson. Référé à un comité spécial composé de MM. Howell, Ratliff et Chas.

M. Musson introduit une pétition concernant la culture du tabac, et où l'on prie la Législature de modifier les lois relatives aux frais d'inspection et d'emmagasinage des tabacs. Référé au comité sur le commerce, l'agriculture et les manufactures.

M. Selby, du comité spécial auquel a été référé le bill (provenant du Sénat) concernant les réclamations de certaines personnes sur des terres appartenant à l'Etat, rapporte ledit bill sans amendement.

M. Robertson, du comité spécial auquel a été référé le projet de loi concernant la formation d'une nouvelle paroisse, présente un rapport défavorable au bill, et introduit un acte pour exempter certaines parties des paroisses Iberville et Ascension de payer aucune contribution quand leurs devoirs de jurés les forceront de traverser le fleuve. Le rapport est adopté.

M. Portson présente, avec amendement, le projet de loi relatif à la répartition de l'Etat. Son rapport est adopté.

M. Culbertson, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, présente un bill pour incorporer la société de ... de la Nouvelle-Orléans.

M. Brewer, après dispense, rapporte sans amendement l'acte (référé à un comité spécial) ayant pour but de suppléer aux différentes lois relatives aux élections. Le rapport est adopté.

M. O'Brien annonce qu'il présentera incessamment un bill concernant les ventes faites par le coroner, dans la paroisse Lafayette, et aussi un acte pour établir une nouvelle étude de notaire dans ladite paroisse.

La Chambre concourt aux amendements proposés par le Sénat, au bill qui a pour but d'augmenter les membres du jury de police de la paroisse de la Pointe Coupée.

M. Orr, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un bill pour amender le Code de Procédure. Référé au comité judiciaire.

M. Voorhies, du comité des enrôlements, annonce comme dûment enrôlés plusieurs bills et résolutions.

M. Orr introduit un acte faisant du greffier de la Cour de District des Avoyelles, ex officio, greffier de la Cour des Preuves de ladite paroisse.

Sur motion de M. Briant, la Chambre prend connaissance du bill (provenant du Sénat) pour incorporer le village de St. Martinville, dans la paroisse St. Martin. Le bill est mis à l'ordre du jour pour demain.

Sur motion de M. Peters, la Chambre s'occupe de de la résolution qui enjoint à la Chambre de se réunir tous les jours, le dimanche excepté, à 10 heures du matin.

M. Musson se déclare contre la résolution, parce que, dit-il, jamais la majorité de la Chambre ne sera présente à 10 heures. Aujourd'hui même à 11 heures 27 membres seulement se trouvaient présens à l'appel. Il propose de déposer la résolution sur le bureau. Sa motion est rejetée.

M. Ratliff fait observer qu'il est contre toutes les règles parlementaires d'enjoindre à la Chambre de se réunir tous les jours à une certaine heure. La Chambre a le pouvoir de s'ajourner à telle époque et à telle heure qu'il lui plaît. Agir autrement serait entraver la marche des affaires.

M. Bayhes dit qu'un des règlements de la Chambre ordonne à celle-ci de se réunir à 11 heures et de procéder à l'ordre du jour à 11 heure. Ce règlement doit être aboli, avant que la Chambre soit tenue de se réunir à 10 heures. Il présente en conséquence une autre résolution abolissant le règlement susdit et enjoignant à la Chambre de se réunir désormais à 10 heures et de procéder à l'ordre du jour à midi. Cette seconde résolution est adoptée.

Il s'élève dans la question de savoir si la résolution peut être adoptée par une simple majorité. L'orateur se prononce pour l'affirmative.

Sur motion de M. Portson, la Chambre s'occupe du bill qui a pour but d'amender la loi relative à la création du Bureau ... de la grande analogie qui existe entre ... et celles de l'acte relatif à l'établissement d'une Cour d'Appel en matière criminelle, et ... en attendant que la Chambre se prononce sur le second bill.

M. Brewer réclame la priorité en considération du bill qui a pour but de créer un privilège sur les récoltes à venir. Il connaît des planteurs qui, ne pouvant d'aucun crédit, sont incapables d'entreprendre aucun travail. Aucun accorde aux créanciers du planteur un privilège sur les récoltes que celui-ci pourra faire, et il obtiendra alors un crédit. Le bill déclare que désormais les créanciers qui auront fourni à un planteur, les matériaux propres à la culture, auront un privilège sur ses récoltes.

M. Winchester croit qu'il a été passé un bill semblable, à la dernière séance de la Législature. Il demande le renvoi du bill de M. Brewer au comité judiciaire.

M. Brewer s'oppose au renvoi, en alléguant que le bill ne peut offrir aucunes difficultés à l'esprit des membres. Il ne s'agit que de ... à un créancier qui fournira à un planteur des matériaux propres à la culture de ses champs, un privilège sur ce qu'il a récoltés.

M. Benjamin croit le bill trop important pour que la Chambre se prononce immédiatement. Ce projet de loi a besoin d'être étudié, et devrait par conséquent être référé au comité judiciaire. La motion est adoptée, et le bill est référé au comité judiciaire, avec ordre de présenter son rapport dans deux jours.

Sur motion de M. Phelps, la Chambre s'occupe du bill pour venir au secours de Robert L. Braslear, et l'adopte après quelques courtes observations de M. Phelps.

Ordre du Jour.

QUESTION DU DROIT DE QUAYAGE.

L'ordre spécial du jour est le bill qui a pour but de déterminer les pouvoirs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Hunt, après avoir remercié les membres de l'attention qu'ils veulent bien lui prêter, récapitule d'une manière concise les principaux argumens dont il a fait usage à la séance d'hier. Je vais, dit l'orateur, envisager sous un point de vue élevé, la justice, l'opportunité, et la nécessité du droit de quayage. Il prie les membres de vouloir se rappeler ce qu'était la ville avant la passation de l'acte qui la divise en trois municipalités. Où étaient alors les quais qui existent actuellement? Quelle était la situation de notre levée? Le port n'était garni que de quelques chétives constructions, bien espacées, et les steamboats ne trouvaient, pour les aider à effectuer leur débarquement, que quelques mauvaises planches éparses çà et là sur la levée. Dans la 2de. municipalité, il n'y avait guère que deux ou trois quais bien étroits, et devenus presque inutiles par les atterrissements que le fleuve avait formés devant. Tout ce qui était placé sur la levée, dans les temps de pluie, ne tardait à s'y enfoncer comme dans un sable mouvant. Les capitaines de navires étaient obligés d'employer 12 hommes, pendant 24 heures, pour établir une communication à l'aide de planches et de poutres, entre leur navire et la terre. Les objets que l'on était souvent obligé de débarquer dans la boue, se détérioraient et perdaient de leur valeur.

Maintenant il n'en est plus ainsi; les navires en arrivant, n'ont qu'à s'amarrer au quai. Eh bien! n'est-il pas juste que ceux qui profitent de ce nouvel état de choses, paient à leur tour une légère rétribution. La position des navires, avant la construction des quais, n'était pas sans danger. Ils devaient à la moindre bouffée de vent, et tous les travaux de débarquement étaient alors à recommencer. Les planteurs qui ont tant gagné à la construction de nos quais, ne doivent-ils pas contribuer à leur réparation?

Le fardeau de la taxe ne tombe nullement sur les producteurs. Ce sont les consommateurs qui la paient. Les grandes facilités que les travaux entrepris par la ville offrent pour le transport des marchandises, font plus que compenser la légère taxe dont elles sont frappées. Ces facilités permettent aux habitans de vendre leurs denrées à un prix raisonnable, et le nombre des consommateurs, loin de diminuer, ne fait qu'augmenter. Ce ne sont pas de simples observations faites à plaisir. C'est la pure essence de l'économie politique. (Ici l'orateur lit quelques passages d'un ouvrage sur l'économie politique.)

Il y a quelques années, les navires ne pouvaient parfois effectuer de débarquement, par les temps pluvieux, et il en résultait des délais, dont les conséquences étaient bien fatales aux consignataires! Et qu'importe d'ailleurs aux habitans de la Nouvelle-Orléans, que le débarquement des navires soit ou non rapide ou non? Y gagnent-ils quelque chose? Les avantages ne sont-ils pas tous du côté des planteurs. Comment le membre d'Ouest-Feliciana a-t-il pu dire que la ville voulait forcer les campagnes à payer sa dette. Nous ne demandons aux planteurs que ce qu'ils nous doivent pour l'usage de nos quais. Quant aux produits de la paroisse d'Ouest Feliciana, la plus grande partie nous arrive par le lac ou par le Bayou St. Jean. Cependant échappent-ils à la taxe? Non, parce qu'il leur faut payer les frais de transport par le chemin de fer. Le membre d'Ouest-Feliciana devrait songer un peu à cela. Néanmoins on paiera volontiers cette dernière contribution, et on se refusera à solder la première. Pourquoi? Serait-ce parce que la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain est une corporation d'un genre, et celle des Municipalités d'un autre? Pitoyable argument!

M. Hunt trace ici l'historique des divers travaux entrepris par la ville, après sa division en Municipalités. Chacune de ces corporations, mue par un sentiment de rivalité et voulant se surpasser mutuellement, dépensait des sommes énormes en améliorations. Cela continua jusqu'à ce que le malheur les avertit qu'elles avaient déjà déboursé $[illegible] au delà de ce qu'elles avaient droit d'attendre de l'Etat. Ce qui ne les empêcha pas d'achever les travaux commencés. Que les membres jettent un coup d'œil sur la levée. Ils verront là des masses de denrées entassées, attendant le départ d'un navire. Ces produits couverts seulement d'imperméables, sont en toute sûreté. De tels avantages offerts aux producteurs demandent à être rétribués. Ces denrées, il faut bien se le rappeler, ne vont pas en magasin. Je connais, dit l'orateur, plusieurs propriétaires de bateaux plats, qui après avoir vendu leurs produits à la Nouvelle-Orléans, s'en retournent chez eux sans presque dépenser un cent.

Toutes les villes de l'Union situées sur les bords de l'Atlantique, imposent des droits de quayage. Ce qui est juste et raisonnable pour elles, serait-il injuste et déraisonnable pour nous?

Nous sommes au milieu d'une crise effrayante. L'Etat n'est sur le point de faillir à ses obligations, et il dépend maintenant de la Législature de sauver son crédit ou de le ruiner sans ressource. Les intérêts de la ville et ceux de l'Etat sont intimement liés. L'Etat a émis des bonds pour lesquels la ville est responsable. Le crédit de l'un ne peut être atteint sans que celui de l'autre en souffre. La ville a fait de folles dépenses, il est vrai, les taxes dont elle frappe les citoyens, y compris celle de quayage, sont très onéreuses, on ne peut le nier, et cependant elles sont loin encore de payer les immenses travaux entrepris par chacune des municipalités, pour la construction des quais et la réparation des levées.

M. Hunt rappelle que 1300 enfans fréquentent les écoles publiques, entretenues aux frais de la 2de. municipalité. Abolissez le droit de quayage, dit-il, et ces écoles n'existeront plus.

Faisant ensuite allusion aux bons municipaux, il remarque en passant que les recettes des municipalités sont loin d'égaler leurs débours. On ne peut ... ces corporations qu'avec leur papier, quelles sont obligées de recevoir au pair; mais quand ces corporations offrent de payer leurs dettes avec leurs propres bons, on ne les accepte que moyennant un fort escompte. La taxe de quayage seule pourra permettre aux municipalités de retirer leurs billets de la circulation. L'orateur termine en suppliant les membres d'agir, comme il sied aux Représentans d'un grand Etat, et non d'une petite partie de cet Etat.

M. Robertson, se levant alors, dit qu'il lui a été impossible de trouver une de toutes les autorités citées par l'honorable proposant. C'est à peine s'il se rappelle quelques-unes d'entre elles. Cependant on voit, si faible qu'elle soit, doit s'élever en faveur de ses constituants et protester contre le droit de quayage. Le préopinant a traité la question sous le point de vue du légiste plutôt que sous celui du législateur. M. Robertson passe alors en revue les autorités dont M. Hunt s'est appuyé pour prouver la constitutionnalité du droit de quayage, et la différence qui existe entre ce droit et les droits imposés par le gouvernement fédéral. Le droit de quayage n'a pas été bien défini par le préopinant. Ce droit est une véritable taxe, et comme tel, il est inconstitutionnel. D'ailleurs on n'avait jamais songé à imposer un droit semblable avant 1819. Nous n'avons pas besoin, dit l'orateur, d'avoir recours à la loi commune d'Angleterre, pour savoir ce que c'est qu'un droit de quayage; notre seule règle sur cette matière est la Constitution. Les autorités dont M. Hunt a étayé sa thèse, ne sont pas celles qu'il aurait dû citer.

L'orateur lit ensuite les sections de la Constitution qui prohibent à l'Etat d'imposer aucun droit sur les importations et exportations, sauf ce qui serait nécessaire pour couvrir les frais d'inspection. Il passe ensuite à la définition que le juge Story donne du mot taxe, et soutient que cette définition comprend les droits de quayage et autres impôts sur les propriétés ou sur les propriétés. Si l'Etat, dit M. Robertson, n'a pas le droit d'imposer une taxe sur les importations, à plus forte raison les municipalités ne jouissent-elles pas de ce privilège. La charte de la ville ne lui accorde pas un droit semblable, et s'il en était ainsi, la Législature devrait la modifier.

Certains membres allèguent le mauvais état des finances de la ville pour prouver la constitutionnalité de la taxe. D'autres nous invitent à imiter les villes du Nord. Tout cela ne légitime pas la taxe, que le Congrès ne l'a jamais sanctionnée, et le peuple ne doit pas se laisser opprimer.

M. Robertson ayant terminé ses remarques, la Chambre s'ajourne à demain, 10 heures.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Suprême District ... Attendu que Rezin D. Shepherd ayant acheté ... le shérif du district de ... D. Shepherd ... Ladite propriété fut vendue par le shérif ... jour de février de l'année 1844, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 26me jour de décembre de l'année 1843 dans l'affaire de Rezin D. Shepherd vs. James B. Diggs No. 21,034 du Docket de cette Cour ...

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, Savoir:

1o. Une certaine pièce ou morceau de terre situé au faubourg Annunciation, au dessus de cette ville, ...

2o. Un certain lot de terre situé au faubourg Saulet, ...

Conditions.—La somme de $14,371 79, avec les intérêts et les frais, payables comptant; ...

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 14 fév 1843.

Signé: F. LEBLANC, Dép. Greffier.

16 fév—3 en 30j

COUR DE PAROISSE, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.—Présent: l'hon. Ch. Maurian, juge.—No. 14,836.—G. Hubert vs. ses créanciers. ...

Nouvelle Orléans, le 14 février 1843.

Signé, CHARLES MAURIAN, juge.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 15 février 1843.

16 fév—3 en 30j. ARMAND PITOT, greffier.

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 17,130—Gustave Levy vs. William Jones et George Jones, dans l'affaire de A. H. Wallace et co. (Daniel Murphy Subrogé à leurs droit) vs. Philip Harty et William Jones. ...

MANUEL J. GARCIA, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 14831—William ... vs. William Buckle. ...

MANUEL J. GARCIA, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District ... No. ... Maria ... vs. William ... ...

MANUEL J. GARCIA, Shérif.

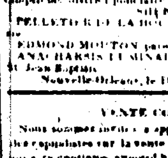

OFFICIEL.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR ...

ISAAC JOHNSON, Secrétaire d'Etat. ...

FRANCIS QUARLES, capitaine de port ...

ISAAC T. PRESTON, ...

EDMOND MOUTON, paroisse Lafayette.

ANASTHARSIS LUMINAIS, paroisse St. Charles ...

Nouvelle-Orléans, le 14 février 1843.

VENTE CONTINUEE.

Nous sommes invités à appeler l'attention du public et des capitalistes sur la vente des propriétés de la Banque ... à continue aujourd'hui par le Marshall des Etats-Unis, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, à midi.

Une grande partie des propriétés de plus de valeur n'ont encore été vendues.

NE METTEZ PAS DE PERRUQUES.—Ainsi le baume de Colombie ...

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

...

DERNIERES DATES.

...

BLANC DE BALEINE de New-Bedford, à vendre ... GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

HUILE d'hiver—barriques ... GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CLOUS—700 barils ... de Suède, ... GEO. E. CLIFFORD.

CORDAGE de Manille et goudronné, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CAFE de Rio, de très bonne qualité, en débarquement ... WM. FREHN, 56, Douane.

TRAITES sur Paris—Une traite de 1,000 à 10 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée.

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.

... MANUEL BLASCO, 26, Commune.

BLANC DE BALEINE, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune.

HARANOS ... HARROD, DARLING & Co, 48 Commune.

CIGARES—... de la Havane, à vendre par HARROD, DARLING & Co.

... JEAN BERTRAND ...

A VENDRE—CINQ LICENCES DE DRAYS ...

CAFE—... J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

RAISINS ... J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

TABAC ... J. M. LAPEYRE, 17 Conti.

CIGARES ... J. M. LAPEYRE, 17 Conti.

VINS de Madère, Oporto et Ronge, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

NOUVEAUTES—... Chapeaux élégants et de formes nouvelles, à vendre par Mme. D. F. WAYMOUTH, 67, rue du Canal.

EPICES. Poivre, muscade, clous de girofle, cannelle, gingembre, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

MILLET—16 barils millet, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17 Conti.

DRILL blanc et ... à vendre par ... C. FOLLIN ...

AVIS—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance ... J. F. LABOUISSE, Président.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir au No. ... F. & J. LACOSTE.

THE FRAIS—175 caisses différentes ... ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

MACARONI et Vermicelle—Nouvellement débarqués, ... CH. DUFOUR, 11 Conti.

VENTES DE SHERIF.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE—Numéro 13917—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le seize février mil huit cent quarante trois, à midi:

1o. Un morceau de terre situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, Commerce (anciennement Lafayette) et Julia; ...

Aussi—Huit cent cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

... Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

13 fév—3 en 30j. V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE—No. 13,921—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 16 février 1843, à midi: ...

Conditions—comptant.

13 fév—3 en 30j. V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

John Maguire vs R. I. Ashman, propriétaire du ... No. 15,414. C. L. Frost vs les mêmes—No. 15,460.

COUR DE PAROISSE. En vertu de deux writs de saisie à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse ... il sera vendu ... Le bateau à vapeur CHARLOTTE, ...

Conditions. ...

14 fév—3 en 30j. V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE. No. 1,916. John C. Courts vs. J. C. Carr. En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, il sera vendu ... samedi, le 18 février 1843, à midi, ...

Conditions comptant.

7 fév—3 en 10j. L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE ORLEANS A CARROLLTON.

7 Février 1843.

AVIS—La Compagnie offre à louer le local (ci-contre) naguère actuellement occupé par la Banque de Carrollton. Les applications doivent être faites au soussigné. JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS est par le présent donné à toutes les personnes ayant des billets de la Banque de Carrollton ... JOHN NICHOLSON, caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance ...

... E. L. TRACY, secrétaire.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est par le présent donné qu'une élection ... GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 14 février 1843.

AVIS est par le présent donné que l'élection annuelle de six directeurs ... RICHARD RELF, Caissier.

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Michael Murphy, ... JOHN DUNN, Administrateur de la succession ...

BATAILLON D'ARTILLERIE.

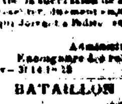

Ordre de service.

ANNIVERSAIRE DE WASHINGTON.

... F. SAUTON, Adjudant major.

GARDES D'ORLEANS. ATTENTION. ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE WASHINGTON.

... EMILE PERRILLIAT, Sergent Major.

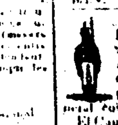

CAZADORES DE ORLEANS.

La compañía tomará las armas el miercoles 22 del corriente, y se reunira en la plaza de Armas á las 7 en punto de la mañana, con casaca y pantalon de paño, para dar cumplimiento á la orden del Señor Brigadier General comandante la Legion de la Luisiana.

El Capitan recomienda á todos los miembros activos la exacta puntualidad y el mayor aseo en armas y vestuario.

Nueva Orleans, 15 de Febrero de 1843.

De orden del Capitan,

A. RIVAS, Sargento Primero.

16 de febrero

EN débarquement et à vendre par le soussigné, la cargaison du brick Bordeaux Packet, venant de Bordeaux.

10 barriques vin rouge.
219 barils vin blanc.
... vin rouge.
... vin blanc en bouteilles et demi bouteilles.
... cerises à l'eau-de-vie.
... marasquin.
... eau d'or.
... Absynthe.

Tous ces articles ayant droit au drawback.

AUGUSTE MOLIER, 20 St. Louis.

HUILE d'Olive en paniers et caisses, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

CERISES à l'eau-de-vie—Succursale de Lyon:
75 Caisses Cerises à l'eau-de-vie,
5 caisses ... de Lyon.
A vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis.

VIN MUSCAT de Frontignan en caisses et en barils, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis.

CIGARES—... marques Venus ... en débarquement du steamship Alabama, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille-Levée.

CAFE—... en débarquement du steamship Alabama, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille-Levée.

GENIEVRE—... de Hollande, ... O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

FERBLANC—102 caisses ... O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

TABAC de Cuba—112 balles en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

FARINE—... barils en débarquement du steamer Caledonia, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

INDIENNES—... caisses Merimack & Cocheco ... FROST & CO., Magasins.

CHAPEAUX—... FROST & Co. Magasins.

PAPIER pour Grocers—... FROST & Co., Magasins.

UNE PRESSE à copier ... FROST & Co, Magasins.

SUCRE—... barils ... JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras.

FARINE—... barils marque St. Louis, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras.

BLANC DE BALEINE—20 caisses à vendre en magasin par JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras.

SANGSUES—... MERLE, BEYLLE & Co.

FARINE—... barils Farine en débarquement du steamboat Caledonia, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille-Levée.

MAQUEREAUX—... ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

CAFE—175 sacs prime vert de Rio à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

HUILE de Baleine—... barils ... ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

TOILE d'emballage de l'Inde, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 53 Gravier.

SAVON de Paris à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 53, Gravier.

RAISINS frais de Malaga ... GEO. GREEN & BROTH., 53, Gravier.

VINS—Champagne, Muscat et Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 53, Gravier.

SALPETRE—... GEO. GREEN & BROTH., 53, Gravier.

CAFE de la Havane—... J. M. CABALLERO, 30 Vieille Levée.

Lucien Benit vs. Marie-Antoinette veuve John P. Lines.

COUR DE PAROISSE. No. 14,034. En vertu d'un writ de fieri facias ... il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Mardi le 7 mars 1843, à midi: ...

Conditions, comptant.

21 fév—3 en 30j. V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Mariano Gonzales y Andrade. Vente par le Register des Testaments. ...

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

SUCCESSION de Victor Dorang—Vente par le Register des Testaments. ...

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

SUCCESSION de Madame Louise Marie Consin, épouse de François ... Grandchamps. ...

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

CIGARES de la Havane—100,000 de différentes descriptions, à vendre par A. DURAND, 7, Conti.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 16 FEVRIER 1843.

La seconde représentation de:

LUCIE DE LAMMERMOOR,

Grand opéra en 3 actes, de Donizetti.

LA MANSARDE DU CRIME,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 6 1/2 heures.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

JEUDI, 16 FEVRIER 1843.

L'ETRANGER,

Suivi de

LENDEMAIN DE MARIAGE

Terminé par

BEN, MAITRE D'EQUIPAGE

SALLE ST. LOUIS.

Bénéfice de Monsieur DEVOTI

CONCERT,

ET DERNIER BAL D'ENFANS,

Suivi d'un

GRAND BAL PARE.

CES deux Bals de souscription auront lieu jeudi, 16 février 1843.

Le Bal d'enfans commencera à 4 heures ... la KATE KEARNEY, ... M. Devoti ...

Le grand bal commencera à 10 heures précises. ...

Commissaires:

C. P. Young, Emile Pernaltat.
E. P. Marius, Charles Bienvenu
C. ... Le Carpentier, Jules Toledano
Henry Pitre.

16 fév—7

SALLE ST. LOUIS.

LES Messieurs invités aux bals de la Salle Saint Louis sont informés qu'une liste de souscription est ouverte au bureau de la Salle de Bal, pour un Bal de ... FAMILLES, qui aura lieu dans ladite Salle, le lundi 20 février.

Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

14 fév—3

BAL DE LA RUE CONTI.

Tous les dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.

11 fév

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARE ET MASQUE

Tous les jours, Dimanches exceptés

Durant la saison.

R. DUBORD, Directeur

Prix d'entrée—une piastre.

POUR LA HAVANE—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus samedi 18 du courant, à 9 heures du matin ponctuellement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

Les passagers sont invités à se procurer des passeports près du Consul espagnol.

POUR ST. LOUIS—Le steamboat BEN FRANKLIN, capitaine P. J. Carey, partira jeudi, 16 du courant, à dix heures A. M. ... CH. DONNE & Co., ...

PAQUEBOT REGULIER entre la Nlle. Orléans, Lafourche, et toutes les places intermédiaires—Le bateau à vapeur CARRIER ... HENRY ...

POUR LES ATTAKAPAS—... PATRICK HENRY ...

N. B. Le Patrick Henry est pour le moment ...

POUR BOSTON—Le beau brick NIGER, ... HARROD, DARLING & Co.

POUR NEW-YORK—La goëlette HERALD, ... HARROD, DARLING & Co., 48 Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick WATCHMAN ... FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR BOSTON—... GEORGE ...

POUR MARSEILLES—... S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR MARSEILLES—Le trois-mâts WESSEAU, capitaine Spaulding ... J. P. WHITNEY & Co., 73, Camp.

AGENCIA DEL
Correo de Ultramar.

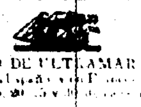

EL CORREO DE ULTRAMAR ... se publica en español en Paris los dias 5, 10, 15, 20, 25 y 30 de cada mes ...

Nueva Orleans, 9 de Febrero de 1843.

CARLOS A. BARRIERE, agente.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de Nafé, de Degenetais ...

ASSURANCE DE MARINE.

COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL DE NEW-YORK.

Zebenen Coon Jr. Président; A. Parr, vice-président, J. B. Collins, Secrétaire.

Avec un capital de plus de

350,000 PIASTRES.

Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans ladite ville.

Le soussigné, agent de ladite compagnie, ...

Sur la mer, ... excédant pas $15,000.
Sur les rivières, ... $10,000.

THOMAS A. ADAMS, No. 49, rue de la Commune.

Références:—Wm. G. Hewes, S. & J. P. Whitney, Harrod, Darling & Co, Wood & Simmons, Whitney & Burrows.

27 déc—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans ... Madame J. F. Boffet vs son mari, ...

Nlle. Orléans, le 14 décembre 1842.

Signé, CHS. MAURIAN, juge.

Signé, C. WEYSHAM, Dép. Greffier.

15 fév—3 en 6.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, le 14 février 1843.

A UNE assemblée des Actionnaires de cette institution tenue le 6 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année courante:

Ch. A. Jacobs, John Slidell,
N. B. Denis, Th. Gibbs Morgan,
J. H. Leverich, Alfred Penn.

Et les personnes dont les noms suivent ont été nommées par l'Etat:

C. Adams Jr., W. M. Goodrich,
T. Garden, W. R. Barrow,
Jas. P. Freret, W. Johnson.

Le comité des directeurs s'est assemblé hier, 13 du courant, et M. C. Adams a été élu président à l'unanimité.

FRED. FRAY, Caissier.

A VENDRE au comptant, par Charles Odier & Co, rue Royale, No. 15, ...

CAFE vert de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un assortiment de marques de choix, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée.

CIGARES—... de la Havane, ... J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée.

INDIGO—Excellent de Guatemala, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille-Levée.

ARDOISES—... à vendre par WM. FREHN, 56, Douane.

TRAITES sur New-York en sommes au gré des acheteurs, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66, Camp.

DOUBLONS—... à vendre par FRANCISCO TIO, 46, St. Anne.

VENTES DE CE JOUR.

... PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu jeudi 16 du courant, à 10 1/2 heures, au magasin No. 3, Front Levee, entre les rues ...

Grande vente de Marchandises Sèches ...

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu jeudi 16 du courant ... un grand assortiment de marchandises sèches ...

PAR J. A. BEARD.

45, rue des Magasins.

Nègres de ville de Valeur.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 16 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,

Alfred, âgé de 30 ans, bon domestique de maison et cocher.

Ann, âgée de 27 ans, blanchisseuse et repasseuse très supérieure.

Sarah, 11 ans, bonne gardienne.

...

Ces esclaves ci-dessus sont pleinement garantis ... J. A. BEARD, notaire public.

ESCLAVES DE LA LOUISIANE.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, jeudi 16 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves ci-dessous, acclimatés ...

George, âgé de 21 ans, nègre de champ,
Barney, 25 ans, do
Letitia, 30 ans, domestique de maison et cuisinière,
Ellen, sa fille, 5 ans,
Caroline, 18 ans, négresse de champ,
Lotty, 18 ans, do
Jenson, 18 ans, do
Nancy, 11 ans, do

Ces esclaves sont pleinement garantis ...

Aussi:

Le nègre Will, âgé de 30 ans, ...

La négresse Betsy, 22 ans, domestique de maison ...

Le griffe Jim, âgé de 22 ans, bon laboureur, ...

La négresse Nancy, âgée de 25 ans, blanchisseuse et repasseuse ...

Aussi:

Deux familles d'esclaves dont la description sera donnée à la vente.

Aussi:

Philiphine, Fanny, âgée de 28 ans, et sa fille ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT & Co.

Terrains au faubourg Marigny.

IL sera vendu sans aucune réserve samedi 18 février 1843, à midi précis, à la Bourse de Cité, ...

PAR S. GUINAULT & Co.

... IL sera vendu samedi, 18 du février ... Un grand et superbe assortiment ... de terre, d'argenterie, arbustes, ... Vente sans réserve.

Vente de Meubles continuée.

PAR J. A. BEARD.

LA vente de Meubles, au No. 34, rue Royale, ... continuée le vendredi 17, ...

Vente de Syndic.

PAR J. A. BEARD.

45, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan samedi 4 mars ... à l'Arcade de Banks, ...

PAR ANO. D. ...

IL sera vendu ...

Vente de Syndic.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, samedi 4 mars prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, ...

COUR DE PAROISSE—No. 15,4... M. Louis vs Said propriétaire du steamer Lady of the Lake ...

Extrait des minutes, le 14 février 1843.

15 fév—3. ARMAND PITOT, Greffier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

LES actionnaires de cette institution sont invités à venir examiner l'inventaire de l'avoir de la Banque, ...

8 février 1843

Par ordre de l'administration.

L. LESASSIER, caissier.

Boulangerie de ... Conduite par B. ...

ON trouvera constamment un grand assortiment ... pain ...

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 10 février 1843.

CONFORMEMENT à la loi, ... Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans ... PAUL BERTUS ...

10 fév—10

BOIS pour planchers, charpente, de toutes qualités ...

NOURRICE A LOUER.

A LOUER comme nourrice, ... 42, rue Conti.

PERDU. Vendredi soir dernier 10 février, entre ... une PETITE MONTRE D'OR, ...

E. LEPAGE.

AVIS—Toutes les personnes ... JULES LEBLANC ...

CAFE de Rio—... GEO. GREEN & BROTH, 53, Gravier.

COUR DE PAROISSE—Le 13 février 1843. Par ... Chs. Maurian, juge—No. 14,944 ... Andrew Hodge Jr. ... Banque d'Orléans ... John S. Tombeckbe ...

Par ... le Greffier, Nlle. Orléans, le 13 février 1843.

ARMAND PITOT, Greffier.

PAPIERS PEINTS—... au même magasin, ... de Neufchâtel ...